

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/1066 du 29 janvier 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un hall de stockage pour véhicules professionnels à Marnach au nom et pour compte de l'Administration des bâtiments publics.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 15 février 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER